



Divulgateion de ma vie privée

Par **Catjul**, le **12/01/2023** à **20:46**

J'ai dénoncer mes conditions de travail aux élus de ma société suite à un arrêt maladie et j'ai effectué une copie à la direction du travail et ma direction.

Ma DRH m'a répondu en indiquant dans le courrier les raisons personnel que je leur ai émises pour obtenir un droit de télétravail et la pose des heures que j'avais à récupérer.

Et ce courrier a été transmis aux élus.

Aussi depuis je n'ai pu retourner à mon travail et on me déclare inapte à mon poste.

Ai je un recours pour cette divulgation ?

Bonjour,

Sur ce forum les formules de politesse sont obligatoire.

Merci

Par **P.M.**, le **12/01/2023** à **20:56**

Bonjour,

Votre exposé n'est pas clair...

Si la DRH répond à vos doléances concernant vos conditions de travail suivant la nécessité de comprendre la situation et la justification, vos raisons personnelles peuvent être évoquées..

C'est le Médecin du Travail qui peut vous déclarer inapte suite à un arrêt-maladie lors d'une visite de reprise...

Par **youris**, le **13/01/2023** à **11:29**

bonjour,

je ne vois aucune divulgation puisque vous indiquez vous même :

*" J'ai dénoncé mes conditions de travail aux **élus de ma société** suite à un arrêt maladie et j'ai effectué une **copie à la direction du travail et ma direction.** "*

donc les élus étaient destinataires de votre courrier, avec copie à la direction du travail et à votre direction.

c'est donc vous qui avez fait un courrier aux élus.

vos messages sont incompréhensibles.

salutations

Par **miyako**, le **13/01/2023** à **21:27**

Bonsoir,

Vous parlez d'élus ?? et de direction du travail? êtes vous dans le privé ou dans le public ??

Cordialement